

Etat des exonérations de charges patronales et d'aide au paiement

15/02/2021

Cette édition vous permettra de connaître le détail des exonérations de charges patronales et d'aide au paiement déclarées à l'URSSAF via la DSN (salaires et régularisations des plafonds).

Cette édition vous permettra également de connaître le montant de l'exonération de charges patronales à déclarer à Pôle Emploi Spectacle. Le montant de l'exonération est calculé dans la limite du taux d'Assurance Chômage de droit commun, soit 4,05 % (salaires et régularisations des plafonds).

La nouvelle version d'édition de l'état des exonérations (disponible depuis la version 2.02Ov pour Studio et 3.01Qh pour Studio plus), permet de sélectionner toutes les périodes éligibles aux exonérations et aides au paiement qu'elles relèvent des mesures prises au printemps 2020 (COVID-1) ou des mesures prises à l'automne 2020 (COVID-2).

Etat des exonérations et de l'aide au paiement

Au menu de Studio, cliquez sur « **Éditions** » puis sur « **Périodiques** » et enfin sur « **Etat des exonérations** ».

Début période	Fin période	Date des bulletins de régularisation	Ok
01/02/2020	31/05/2020		
01/09/2020	30/09/2020		
01/10/2020	31/10/2020		
01/11/2020	30/11/2020		
01/12/2020	31/12/2020		

Type d'état

Global

Pas de tri spécifique

Par Section

Permet d'obtenir l'état de contrôle par section analytique

Par Poste budgétaire

Permet d'obtenir l'état de contrôle par poste budgétaire

Par Section et Poste

Permet d'obtenir l'état de contrôle par section et par poste budgétaire

Début période	Fin période	Date des bulletins de régularisation	Ok
01/02/2020	31/05/2020		
01/09/2020	30/09/2020		
01/10/2020	31/10/2020		
01/11/2020	30/11/2020		
01/12/2020	31/12/2020		

Pour chaque période d'emploi éligible aux exonérations de charges patronales et d'aide au paiement COVID-2 (à partir de septembre 2020) :

- Indiquez la date de régularisation des plafonds dans la colonne « **Date des bulletins de régularisation** »,
- Double-cliquez dans la colonne « **OK** » afin d'avoir le symbole ✓

Du salarié N°

Premier salarié à prendre en compte

Au salarié N°

Dernier salarié à prendre en compte

De la Section N°

Première section à prendre en compte dans le contrôle ; cette option est active si la rubrique « **Type d'état** » est valorisée à « **Par Section** » ou à « **Par Section et Poste** »

A la Section N°

Dernière section à prendre en compte dans le contrôle ; cette option est active si la rubrique « **Type d'état** » est valorisée à « **Par Section** » ou à « **Par Section et Poste** »

Type Salariés	<i>Tous les Salariés</i> <i>Uniquement les Permanents</i> <i>Uniquement les Intermittents</i>	Salariés permanents et salariés intermittents du spectacle Seuls les salariés permanents sont pris en compte Seuls les salariés intermittents du spectacle sont pris en compte
Dans l'ordre	<i>Des codes salariés</i> <i>Alphabétique</i>	Dans l'état, les salariés seront triés selon leur matricule (code salarié) Dans l'état, les salariés seront triés selon leur nom de famille
Impression du détail	<i>Tous les bulletins</i> <i>Uniquement les salariés bénéficiant de l'exonération</i>	Tous les bulletins seront édités, qu'ils soient ou non éligibles à l'exonération et à l'aide Seuls les bulletins éligibles à l'exonération et à l'aide seront édités
Type de sortie	<i>Impression</i> <i>Affichage</i> <i>Pdf</i>	Permet une édition papier du document L'état est proposé en visualisation Permet la création de l'état au format « Pdf »
Fichier d'export		Nom du fichier d'export ; option utilisable si la rubrique « <i>Type de sortie</i> » est positionnée sur « Pdf »
Répertoire du fichier		Répertoire où sera stocké le fichier d'export

Exemple

Entreprise de moins de 250 salariés relevant d'une activité du secteur S1, éligible à l'exonération de charges patronales et d'aide au paiement au titre des périodes d'emploi :

- d'octobre 2020 (car conditions d'éligibilité remplies en novembre 2020),
- de novembre 2020 (car conditions d'éligibilité remplies en décembre 2020).

La régularisation des plafonds Urssaf a été faite au 26/12/2020.

Etat_Exonérations

Configurer Valider Fermer

Type d'état: Global

Renseigner et sélectionner dans le tableau ci-contre les périodes pour lesquelles vous pouvez prétendre à une exonération sans oublier la date éventuelle des bulletins de régularisation

Début période	Fin période	Date des bulletins de régularisation	Ok
01/02/2020	31/05/2020		
01/09/2020	30/09/2020		
01/10/2020	31/10/2020	26/12/2020	✓
01/11/2020	30/11/2020	26/12/2020	✓
01/12/2020	31/12/2020		

Multi-dossiers Ok

du Salarié No: [] au Salarié No: zzzzzzzz

de la Section No: [] à la Section No: zzzzzzzz

Type Salariés: Tous les Salariés

Dans l'ordre: Des codes salariés

Impression du détail: Tous les bulletins

Type de sortie: Impression Affichage Pdf

Fichier d'export: []

Répertoire du fichier: C:\Xotis\Test studio II\Export\

Avec référence dossier si multi-dossiers

Sélection / Désélection Totale

Etat des exonérations du 01/10/2020 au 30/11/2020

(Tous les salariés)

Dossier : EM 20 TEST PRODUCTIONS DE LA MER NKA
7 RUE DU CHEMIN VERT
02200 MERCIN ET VAUX

Film :

Edition du 17/02/2021 16:19

Page: 1/1

Code	Nom Salarié	P	G	Emploi	Du	Au	Payé le	Base URSSAF	URSSAF Patronal	Taux AT	AT	Chômage	Réduct.	Total Exonération	Total Mandataire	Pôle-Emploi Spectacle **
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR.DE PROD...	05/10	30/10	26/12		46,97					46,97		
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR.DE PROD...	05/10	30/10	31/10	4 687,33	735,22	0,48	22,50			757,72		263,21
Total période octobre 2020 (CTP 667)								4 687,33	782,19		22,50			805		263,21

2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR.DE PROD...	02/11	13/11	26/12		20,80					20,80		
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR.DE PROD...	02/11	13/11	13/11	2 343,66	377,53	0,48	11,25			388,78		118,65
2211	DUPONT JULIEN		8	ADMINISTRATEUR.DE PROD...	23/11	27/11	27/11	1 171,83	188,78	0,48	5,62			194,40		59,32
Total période novembre 2020 (CTP 667)								3 515,49	587,11		16,87			604		177,97

Total général								8 203	1 369,30		39,37			1 409		441
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	-------	----------	--	-------	--	--	-------	--	-----

(CTP 051) Montant de l'aide : 20% de la Base URSSAF (8 203€)
soit un total de : 1 641€

(**) Montant à reporter sur votre déclaration annuelle Pôle-Emploi Spectacle

Exonérations à déclarer à Pôle emploi Spectacles

Pour connaître le montant de l'exonération à déclarer à Pôle Emploi Spectacle, vous devez sélectionner la période d'emploi du 1^{er} février 2020 au 31 mai 2020 (ou du 1^{er} février 2020 au 30 avril 2020 selon le cas).

Pour ceux dont l'exonération des charges patronales et de l'aide au paiement COVID-1 porterait sur les périodes d'emploi allant du 1^{er} février 2020 au 30 avril 2020, il est possible de changer la date de fin déjà pré-remplie. Il suffit de cliquer dans la colonne « *Fin de période* » et de saisir 30/04/2020.

Exemple

Entreprise de moins de 250 salariés relevant d'une activité du secteur S1, éligible à l'exonération de charges patronales et d'aide au paiement au titre des périodes d'emploi :

- allant du 1^{er} février 2020 au 31 mai 2020,
- d'octobre 2020 (car conditions d'éligibilité remplies en novembre 2020),
- de novembre 2020 (car conditions d'éligibilité remplies en décembre 2020).

La régularisation des plafonds a été faite au 26/12/2020.

Etat_Exonérations X

Configurer ✓ Valider ✗ Fermer

Type d'état : Global

Renseigner et sélectionner dans le tableau ci-contre les périodes pour lesquelles vous pouvez prétendre à une exonération sans oublier la date éventuelle des bulletins de régularisation	Début période	Fin période	Date des bulletins de régularisation	Ok	>
	01/02/2020	31/05/2020	26/12/2020	✓	
	01/09/2020	30/09/2020			
	01/10/2020	31/10/2020	26/12/2020	✓	
	01/11/2020	30/11/2020	26/12/2020	✓	
	01/12/2020	31/12/2020			

Multi-dossiers Ok >

du Salarié No : 2211 au Salarié No : 2211

de la Section No : à la Section No : zzzzzzzz

Type Salariés : Tous les Salariés

Dans l'ordre : Des codes salariés

Impression du détail : Tous les bulletins

Type de sortie : Impression Affichage Pdf

Fichier d'export : Etat_Exonérations_TEST 2020_EM 20_17_02_2021.pc

Répertoire du fichier : C:\Xotis\Test studio II\Export\

✓ Sélection / Désélection Totale